



Convention SECANIM – dépôt d'équarrissage

Délibération n°2026-07-06

Conseil municipal du 17 septembre 2026

Le Conseil municipal de la Commune de GOUEZEC s'est réuni en session ordinaire le jeudi 17 septembre 2026 à dix-neuf heures trente à la mairie, sous la présidence de Monsieur DECAUDIN Sébastien, Maire.

Présents :

M.DECAUDIN SEBASTIEN, Maire, MME MOAL MARIE-JOËLLE, M. ISSE DENIS, MME BRUSSEaux CATHERINE, M. BETOUS PATRICK, Adjoints,
MME GADAL HELENE, MME LEPINE BETTY, M. VAGNER JEAN-FRANÇOIS, MME JAFFRE SABRINA, MME MONDOT VIRGINIE, M. LAMARRE MAXIME, M. PRAT VINCENT, MME LE DOARE NOLWENN, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

M. GUEVEL KELAN donne pouvoir à M. ISSE DENIS

Secrétaire de Séance :

M. ISSE DENIS

Membres en exercice : 15

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la collecte et de traitement des résidus d'équarrissage résultant de la chasse et de la collecte d'animaux mort en bord de route il convient d'installer un bac permettant de recevoir ces matières.

Il convient de conventionner avec la société SECANIM BRETAGNE S.A.S spécialisée dans ce secteur.

DELIBERATION

Le Conseil valide et autorise le Maire à signer la Convention annexée

Adopté

| Pour : 14

| Contre : 0

| Abstentions : 1

Fait et délibéré à Gouézec, le 17/09/2026
Pour extrait conforme

Le Maire,
Sébastien DECAUDIN



Le Secrétaire
Denis ISSE